

CERTIFICAT



FENETRES PVC
A LA FRANCAISE ET OSCILLO-BATTANTES

CONFORT

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **SERPLASTE**
142 RUE POINCARE
FR-57340 MORHANGE

Usine de **Z.I. RUE LAVOISIER - FR-57340 MORHANGE**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 1563-117-69 du 24 septembre 1998

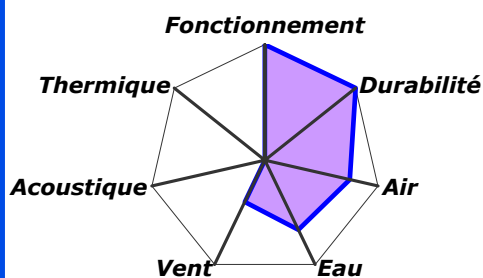
Décision d'extension n° 5229A-117-69 du 14 février 2024

Cette décision se substitue à la décision n° 4865A-117-69 du 1^{er} décembre 2016

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Conformité au DTA :

- Société REHAU SAS, S 729

Classement A*E*V* certifié :

- A*3 E*6A V*A2

Performances minimales

Performances maximales pouvant être atteintes

Ce certificat comporte 3 pages.

Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES

Tél. : 01 64 68 84 45

E-mail : NF220@cstb.fr

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :



Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Par délégalion
du Président

Florian RASSE

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 117 - 69

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- Société REHAU SAS, S 729, profils d'ouvrant à 2 chambres.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: FERCO, ROTO,
- Organes de rotation : FERCO, ROTO, CEMOM MOATTI.

1.4 Renforts

Selon les dispositions prévues par le fabricant.

2. MARQUE NF

2.1 Fenêtres sans allège

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent n'est pas requise.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*3 E*6A V*A2			
à 1 vantail			
<p><i>oscillo-battant</i></p>	<p><i>à la française ou oscillo-battant</i></p>		
à 2 vantaux		à 3 vantaux	
<p><i>à la française ou oscillo-battants</i></p>	<p><i>à la française ou oscillo-battants</i></p>	<p><i>à la française ou oscillo-battants</i></p>	
Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement			
Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel			